

LA FORMATION D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS AVEC MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le centre de formation d'Éducateurs de Jeunes enfants d'Aubervilliers est depuis sa création sensible à la promotion professionnelle de personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pu suivre un cursus de formation classique. Le projet pédagogique de cette formation s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique du CERPE, qui reste la référence pour l'ensemble des formations. Le texte ci-dessous a pour objectif de préciser les spécificités de la formation « avec maintien dans l'emploi ».

Dès 1988, une formation avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE. Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de stage hors emploi. Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure. Les professionnels accèdent à une formation diplômante en s'appuyant sur leur expérience dans l'emploi, en conservant leur salaire.

Une réforme du diplôme d'Etat (arrêté du 25 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants) a été mise en place à partir de janvier 2006. Elle porte la formation à 1500 heures de formation théorique et 15 mois de stage.

Les conditions d'accès à la formation

Les conditions réglementaires d'inscription :

- Être titulaire du Baccalauréat, ou de l'un des titres admis réglementairement en équivalence du Baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ou de l'examen de niveau DRASS.
- Ou bien être titulaire d'un des diplômes ci-dessous et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance.
- - Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.
 - C.A.P petite enfance.
 - Aide médico-psychologique.
 - Auxiliaire de vie sociale.

Les conditions d'admission :

- réussir l'examen de sélection du Centre de Formation d'EJE

1-une épreuve d'admissibilité : un écrit :

L'épreuve écrite consiste en une dissertation ou commentaire de texte, d'une durée de trois heures. L'objectif est de s'assurer que les capacités d'analyse et d'argumentation du candidat sont en rapport avec les nécessités de la formation. L'écrit n'exige aucune connaissance préalable particulière.

Cet écrit est noté sur 20 et les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sont déclarés admissibles et passeront un entretien.

La note de l'écrit n'intervient plus ensuite dans le classement final des candidats.

Les candidats seront informés individuellement du résultat de l'écrit, avec le cas échéant une convocation pour un entretien.

2-une épreuve d'admission : un entretien :

Cet entretien vise à évaluer le projet de formation du candidat, sa faisabilité et son accord avec le projet pédagogique du centre de formation.

Il s'agit d'un entretien individuel d'une durée de trente minutes environ, sur rendez-vous, avec deux personnes connaissant bien la formation d'éducateur de jeunes enfants (professionnels de la petite enfance dont des éducateurs de jeunes enfants en exercice, formateurs, psychologues...).

Cet entretien sera évalué selon trois critères hiérarchisés pour le classement final :

1. capacité de réfléchir et d'interroger une situation de relation avec un enfant (expérience relationnelle, professionnelle ou autre, amenée par le candidat)
2. capacité à expliciter le choix pour ce métier d'éducateur de jeunes enfants
3. capacité à évoquer l'intérêt pour les contenus de formation

La notation utilisé pour chacun des trois critères selon l'échelle décroissante : A ; B ; C ; D.

- avoir une activité professionnelle auprès de jeunes enfants (0-6 ans) ;
- obtenir un accord de la part de l'employeur pour la durée de la formation ;
- obtenir un financement dans le cadre de la formation professionnelle (un financement personnel de la formation n'est pas possible).

Les frais de sélection s'élèvent à **140** euros.

Rappel du coût de la sélection	
• Frais de dossier :	30 euros
• Écrit :	45 euros
• Entretien :	65 euros
<i>Soit au total :</i>	<i>140 euros</i>

L'organisation de la formation

Pour permettre la mise en place de cette formation en alternance (temps de cours au centre - temps de travail - temps de stage hors emploi), nous proposons les deux formules d'organisation suivantes :

1) Formation complète

Pour les salariés n'ayant pas de diplôme dans le secteur de la petite enfance et du travail social, mais ayant une activité auprès de jeunes enfants et souhaitant accéder à une qualification professionnelle. La formation comprend :

- 1 500 heures de formation théorique (dont 100 heures d'accompagnement de formation guidances, suivi de stage...).
- Deux stages de 8 semaines hors emploi (Les dates de stage sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants).

Dates de la formation : **du 23 septembre 2019 au 10 juin 2022.**

Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **14 700** euros TTC pour l'ensemble de la formation.

2) Formation avec allègement

Pour les candidats ayant un diplôme et une expérience d'auxiliaire de puériculture de plus de 3 ans, des allègements sont prévus :

- 1 290 heures de formation théorique (dont 100 heures d'accompagnement de formation guidances, suivi de stage...).
- Deux stages de 8 semaines hors emploi (Les dates de stage sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants).

Dates de la formation : **du 27 janvier 2020 au 10 juin 2022.**

Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **12 642** euros TTC pour l'ensemble de la formation.

D'autres allègements sont possibles en tenant compte des dispositions réglementaires. Nous consulter.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et pour toute étude de vos besoins spécifiques.

FICHE D'INSCRIPTION
à la sélection d'Éducateur de Jeunes Enfants avec Maintien dans l'Emploi
Promotion 2019-2022

NOM de jeune fille.....
Nom d'épouse.....
Prénom.....
Adresse complète.....
.....
Tel du domicilen° Portable.....
Né(e) lemail :

Diplôme (s) obtenu (s)
(Préciser l'année de l'obtention du diplôme).

Employeur

Nom de l'employeur :

Adresse

Tel :mail.....

Lieu d'emploi

Nom de la structure.....

Adresse :

.....

Tel :mail.....

Poste occupé :

Pièces à joindre

- Une copie du Diplôme donnant accès à la formation d'EJE (Bac, examen de niveau DRASS ou un diplôme d'auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, A.M.P, DEAVS et avec trois ans minimum d'expérience)
- un curriculum vitae
- 5 enveloppes timbrées à votre nom et adresse.
- 1 chèque de 30€ libellé à l'ordre du CERPE, en règlement des frais de dossier (**ce montant n'est pas remboursable**)

Date :

Signature du candidat

Dossier à retourner avant le 15/11/2018